

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT- FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2011

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 23/09/2011
Date d'affichage : 23/09/2011

L'AN DEUX MIL ONZE le VINGT NEUF SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, M. Gilbert NOVÉ, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUIER, Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS et M. Bernard ANTOINE.

Absents excusés : Jean-Luc DUPUIS

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011

1) Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Saint-Forgeux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'une somme de 125 € au Tennis Club de Saint-Forgeux.

2) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Conseil Général du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2011 des « Amendes de Police.» Répartition 2011 du produit 2010 des amendes de police.

Ce programme, d'un coût de 10 420.00 € H.T, soit 12 462.79 € T.T.TC prévoit :

Réalisation de **travaux de peinture au sol et acquisition de signalisation verticale** devis réalisés par l'entreprise LAPORTE Service route pour la peinture au sol et par signaux LAPORTE pour les panneaux pour un coût total de la dépense d'un montant de 6 990.39 € HT soit 8360.51€ T.T.C suivants :

Signalisation horizontale 8 Bandes podotactiles, 1 Marquage pour place handicapé, 10 passages piétons, 3 bandes stop, 10 cédez le passage.

Signalisation verticale « Attention enfants », « roulez au pas », « voie sans issue », « annonce d'intersection », « cédez le passage ».

Rabaissement des trottoirs devis demandé à l'entreprise EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine d'un montant de 3 430 € H.T soit 4 102.28 € T.T.C.

M. le Président du Conseil Général, nous informe dans son courrier de l'attribution d'une subvention de 4 689.00 € pour ces travaux.

Pour permettre le versement de cette subvention M. le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

3) Rapports annuels :

Madame Christelle PASSINGE porte à la connaissance du Conseil des rapports annuels 2010 suivants :

- Rapports Annuels sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.
- Rapport d'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.

Monsieur Gilles DUBESSY porte à la connaissance du Conseil les rapports annuels 2010 suivants :

- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
- Rapport Annuel du Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine et de l'Aquaval.

Monsieur Daniel CHAUD porte à la connaissance du Conseil le rapport annuel 2010 suivant :

- Rapport Annuel du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tarare.

4) Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil de la réforme de la loi de finances rectificative pour 2010 (article L 331-1 du code de l'urbanisme.) La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS. Nous devons fixer le taux par délibération avant le 30 novembre 2011.

Cette taxe remplace la taxe locale d'équipement (TLE).

Le versement pour sous densité (VSD) qui se substitue au versement pour dépassement du plafond légal de densité.

A compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (TD CAUE).

A compter du 1^{er} janvier 2015, les régimes de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement, de la participation pour voirie et réseaux (PVR) et de la participation sont abrogés. Il sera institué au 1^{er} janvier 2015 le dispositif de financement de l'aménagement comprendra :

La taxe d'Aménagement (TA.)

Le projet urbain partenarial (PUP.)

Le financement en zone d'aménagement concerté (ZAC.)

La participation pour réalisation l'équipements publics exceptionnels (PEPE.)

Le versement pour sous-densité (VSD.)

Le champ d'application de la taxe d'aménagement se rapproche de celui de la TLE. La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Nous devons fixer un taux, avant le 30 novembre d'une année pour application l'année suivante. Le taux peut être fixé de 1 % à 5 %. Dans cette fourchette, les taux différents peuvent être fixés par secteurs définis par un document graphique figurant dans une annexe au PLU ou POS. Le taux fixé est égal à 5 %.

5) Affaires diverses :

Accessibilité :

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux portant sur les travaux d'accessibilité de l'école et de la Mairie, a été retenu. Nous devons commencer les travaux au cours du deuxième semestre 2011. Monsieur Dominique DEVOS prend la parole et présente les différents plans des travaux que nous devons entreprendre dans le bâtiment de l'école et de la Mairie. Les devis seront demandés aux différents corps de métier devant intervenir sur ce chantier à des entreprises du secteur. Monsieur le Maire reprend la parole et indique que nous allons faire un avenant concernant ce dossier repris dans le contrat triennal de 2011 – 2013.

Stade :

Monsieur Gilles DUBESSY présente le dossier de faisabilité de la réalisation du stade en synthétique. Au vu de celui-ci la commune ne peut supporter financièrement un tel projet. Il faudrait réfléchir à une autre possibilité d'entreprendre des travaux pour modifier le terrain en ghere en terrain synthétique. L'étude de ruissellement nous informera des risques d'inondation et des préconisations à envisager pour empêcher les inondations à cet endroit.

6) Informations diverses

L'insertion de la publicité réglementaire a été faite pour le marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement des abords de la salle d'animation. La remise des offres en Mairie le mercredi 5 octobre à 12 H 00. Ouverture des plis le lundi 10 octobre à 9 h 00 avec le Cabinet d'étude CALAD'ETUDE.

Monsieur le Maire informe de l'offre du cabinet LATITUDE de 27 388.40 € T.T.C, concernant l'étude du Plan Local d'Urbanisme. Cette consultation a été lancée, auprès de cabinets d'urbanisme, dans le cadre d'une procédure adaptée avec publicité affichée à la porte de la Mairie, sur la base d'un cahier des charges définissant le contenu de la mission.

Monsieur le Maire explique au conseil, nous avons dû modifier la répartition des bureaux de vote. A ce jour les bureaux étaient divisés par ordre alphabétique, à la demande de Monsieur le Préfet et pour respecter la réglementation en vigueur nous devons répartir nos électeurs géographiquement.

Différentes dates à retenir : Election présidentielle le 22 avril 2012 et le 6 mai 2012, élection législative le 10 juin 2012 et le 17 juin 2012. Monsieur le Maire informe de la demande de la paroisse pour installer un autel en pierre dorée dans la chapelle de Grévilley.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY : informe des travaux en cours : Travaux des WC publics place de la Mairie, la pose du carrelage est en cours de réalisation. Le ravalement de façade, concernant les murs du petit parking sur le côté de la Mairie est réalisé. Nous avons reçu le projet concernant l'agrandissement de la salle polyvalent d'un montant de 260 000 € T.T.C. Nous attendons une autre proposition. Les travaux entrepris par l'entreprise EIFFAGE pour le mur d'entraînement du tennis sont finis. J'ai fait constater par le conducteur de travaux qu'ils étaient mal réalisés. Ils reviendront sur le site pour effectuer les différents travaux à refaire. Différents travaux par le SIAPT vont être entrepris, le raccordement du lotissement « les balcons du Simonet » se fera sous domaine public ainsi que la partie dite communale. Le marquage au sol sur la RD 27 va être réalisé prochainement. Pour faire face aux refus de tri, encore trop nombreux, ainsi qu'aux impacts environnementaux et financiers qu'ils entraînent. La communauté de commune a mis en place un système d'étiquetage qui sera apposé sur les sacs d'ordures ménagères où les déchets sont indésirables indiquant que le sac ne sera pas ramassé.

Monsieur Gilbert NOVÉ : informe d'un dysfonctionnement des minis PC de l'école.

Madame Christelle PASSINGE : informe de la distribution du Trait d'Union fin octobre, nous avons renouvelé notre confiance à PRINT BUREAU, pour l'impression du calendrier des manifestations ainsi que du bulletin municipal 2012. Pour le forum de 2012 convoquer les associations à 9 h 00 pour l'installation de leur stand. Nous devrions disposer à l'entrée de la salle polyvalente, un chevalet présentant les associations proposant leurs activités. Il serait bien de prévoir un affichage pour annoncer le forum de 2012 à l'entrée du village. L'organisation du planning des différentes salles c'est bien déroulé, pour 2012 il faudrait convoquer les associations concernées à partir de 19 H 30. Installation d'une psychologue dans le local des infirmières.

Différentes dates à retenir : Lundi 17 octobre réunion du CCAS à 20 H 00. Cérémonie du 11 novembre, mercredi 16 novembre beaujolais nouveau, le vendredi 2 décembre en soirée Téléthon. Le mercredi 14 décembre ou le jeudi 15 décembre repas des anciens, le dimanche 8 janvier 2012 vœux de Monsieur le Maire.

Madame Chantal DUJARDIN-REY : informe de l'effectif des différentes écoles : Ecole Jean de la Fontaine : 72 enfants répartis dans trois classes 26 élèves en maternelle, 25 élèves en CP/CE1 et 21 élèves en CE2/CM1 et CM2. Ecole Saint Ferréol : 119 élèves répartis en cinq classes 35 élèves en maternelle, 16 élèves en grande section, 17 élèves en CP 27 élèves en CE et 24 élèves en CM. Présentation des différentes demandes de déclaration préalable et de permis de construire. Le dossier sur le PLH est consultable en Mairie. Les travaux du lotissement d'URBA CONCEPT situé au « Simonet » ont débuté.

Monsieur Daniel CHAUD : l'entreprise retenue pour les travaux de voirie communale est EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine, d'un montant total de 22 966 € T.T.C, ils se termineront semaine 40. L'entreprise MONTVERNAY nous a transmis un devis pour un montant de 23 599 € T.T.C. Peu d'inscrit pour le concours communal de fleurissement, la réception est le 30 novembre 2011. Nous avons reçu un devis pour des fleurs artificielles, nous allons demander un autre devis pour des manifestations ponctuelles. Le service technique à un stagiaire pendant huit semaines. Un agent du service technique a demandé un stage d'élagage celui-ci se déroulera courant mars 2012. Afin de protéger certain bâtiment communal des nuisances de pigeons nous avons fait installer des piques sur les bordures de toiture. Prévoir un arrêté courant novembre afin de procéder à la régulation des pigeons, l'association des chasseurs de Saint-Forgeux procédera à cette régulation. Un site internet existe afin d'annoncer les différentes manifestations culturelles sur les communes de notre canton. L'adresse du site sera sur le trait d'union d'octobre. Le dimanche 23 octobre à 15 H 00 spectacle de HIP-HOP à la salle polyvalente.

Monsieur Dominique DEVOS : informe du passage répété des camions du chantier de l'autoroute A89, sur la route de Grévilley, causant des dégâts importants. Cette route ne sera plus accessible aux véhicules de tourisme si rien n'est entrepris. Pourrions-nous demander de procéder au rebouchage provisoire des trous par les services concernés du chantier de l'A89. La nouvelle réglementation sur les évacuations des eaux usées et des graisses nous oblige à installer des bacs séparateurs de graisse à la cantine.

Monsieur Gilles PUIPIER : informe que des voitures sont en stationnement gênant le samedi matin jour du marché. Monsieur le Maire indique qu'il faut prévenir la gendarmerie.

Monsieur le Maire reprend la parole et informe le conseil des remerciements des associations de Saint-Forgeux : l'association des familles, l'U.S.S.F. et LACIM pour la subvention. Le centre aéré « la Toile des Gônes » demande une subvention exceptionnelle afin de faire partir des enfants de Saint-Forgeux aux sports d'hiver. Nous pourrions proposer le même montant que pour les séjours d'été et petites vacances scolaires soit 4,50 € par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10

DELIBERATIONS

Délibérations :

N°32/2011

N°33/2011

N°34/2011

N°35/2011

N°36/2011

Délibération N°32/2011

Objet : Rapports annuels 2010

- **Rapport Annuel sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.**
- **Rapport d'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.**
- **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**
- **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.**
- **Rapport Annuel du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tarare.**
- **Rapport Annuel du Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine.**

Madame Christelle PASSINGE donne connaissance au Conseil les rapports annuels 2010 suivants :

- Rapports Annuels sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.
- Rapport d'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
- Rapport Annuel du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tarare.
- Rapport Annuel du Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine.

Le Conseil Municipal, ouï les exposés et à l'unanimité :

PREND acte de la présentation de ces rapports et de leurs conclusions, qui sont tenus à la disposition du public en Mairie.

Délibération N°33/2011

Objet : Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Saint-Forgeux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'une somme de 125 € au Tennis Club de Saint-Forgeux.

Après avoir ouï l'exposé le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Saint- Forgeux pour un montant de 125 €.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget 2011.

Délibération N°34/2011

Objet : Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Conseil Général du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2011 des « Amendes de Police ». Répartition 2011 du produit 2010 des amendes de police.

Ce programme, d'un coût de 10 420.00 € H.T, soit 12 462.79 € T.T.TC prévoit :

Réalisation de **travaux de peinture au sol et acquisition de signalisation verticale** devis réalisés par l'entreprise LAPORTE Service route pour la peinture au sol et par signaux LAPORTE pour les panneaux pour un coût total de la dépense d'un montant de 6 990.39 € HT soit 8 360.51€ T.T.C suivants :

Signalisation horizontale	8 Bandes podotactiles
	1 Marquage pour place handicapé.
	10 passages piétons.
	3 bandes stop.
	10 cédez le passage.
Signalisation verticale	« Attention enfants »
	« roulez au pas »
	« voie sans issue »
	« annonce d'intersection »
	« cédez le passage »

Rabaissement des trottoirs devis demandé à l'entreprise EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine d'un montant de 3 430.00 € H.T soit 4 102.28 € T.T.C.

M. le Président du Conseil Général, nous informe dans son courrier de l'attribution d'une subvention de 4 689.00 € pour ces travaux.

Pour permettre le versement de cette subvention M. le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

Le conseil ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord pour engager les travaux, et d'accepter la subvention.

Délibération N°35/2011

Objet : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE.)

La Commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit aux taux de 1 %. La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement.

DECIDE de fixer un taux uniforme de 5 %.

DECIDE de ne pas appliquer les exonérations facultatives.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014.) Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Délibération N°36/2011

Objet :REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)
-Mission de Maîtrise d'œuvre-

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de dénoncer le contrat auprès du Cabinet d'étude 50^{ème} Rue par courrier en date du 31 Août 2011, suite à la procédure judiciaires en date du 13 avril 2011.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure engagée par délibération du 4 octobre 2005 afin de procéder à la révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et précise qu'il convient de confier une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'urbanisme afin de mener à bien cette opération.

A cet effet une consultation a été lancée, auprès de cabinets d'urbanisme, dans le cadre d'une procédure adaptée avec publicité affichée à la porte de la Mairie, et sur la base d'un cahier des charges définissant le contenu de la mission.

Nous avons reçu une proposition du Cabinet LATITUDE de Sain Bel pour un montant estimé à 22 900 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de confier cette nouvelle mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet « LATITUDE à Sain Bel aux conditions proposées, soit 22 900.00 € HT (27 388.40 € TTC.) Pour la réalisation de la procédure de révision du POS en PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande, à donner l'ordre de service et lui donne tous pouvoirs afin de mener à bien cette procédure.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011.